



Le sport scolaire cherche à mettre en avant la valeur éducative du sport, afin de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive (EPS) et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives (AS) du second degré.

## Organisation

Grâce à son statut d'association loi 1901 et à son réseau d'enseignants d'éducation physique et sportive (service forfaitaire obligatoire de 3 heures hebdomadaires pour l'animation d'une AS), l'UNSS organise tout au long de l'année scolaire des rencontres sportives dédiés aux élèves des collèges et

lycées.

L'UNSS est la troisième fédération sportive française (après le football et le tennis) avec 983 149 licenciés (en 2012), dont 40 % de filles, issus des établissements scolaires du second degré (soit 23,70 % du nombre total d'élèves).

La fédération dispose d'un budget général de 30 millions d'euros, dont 18,5 millions de subvention du ministère de l'Éducation nationale, 1 million du ministère des Sports et 10 millions reversés par les associations sportives. Les dépenses servent essentiellement à régler les salaires des 180 directeurs détachés et des 150 assistants que compte l'UNSS.

## Actions

L'UNSS a décidé d'inscrire les actions des A.S. sur les trois pôles :

- Développement
  - Favoriser l'initiation sportive, la découverte des sports, le plaisir de la pratique sportive.
- Compétition
  - Rencontres sportives locales, régionales et nationales (sous forme de championnats).
- Responsabilisation
  - Développer les valeurs de la vie associative, la formation à l'arbitrage...

## L'UNSS au lycée des métiers de la céramique

- Initiation au tir à l'arc
- Sorties handi/valide
- Planche à voile et kayak
- Tennis

**Tarif d'adhésion : 15 €**

